



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Syrie

Question au Gouvernement n° 3703

Texte de la question

CRISE HUMANITAIRE EN SYRIE

M. le président. La parole est à Mme Anne Grommerch, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Anne Grommerch. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes.

La situation en Syrie semble s'aggraver chaque jour. Hier, à Genève, le rapport de la commission internationale d'enquête du Conseil des droits de l'homme a conclu à l'existence de crimes contre l'humanité et de violations par la Syrie de ses obligations internationales en matière humanitaire.

Nous entendons que les blessés dus à la répression ne peuvent pas accéder aux soins ou, pire, qu'ils sont torturés ou tués dans les hôpitaux ou les cliniques publics. Nous entendons que des centaines de milliers de Syriens ont besoin d'aide alimentaire. Nous entendons que les familles de dizaines de milliers de Syriens tués, blessés ou emprisonnés se retrouvent en situation de grave détresse.

Dès la semaine dernière, vous aviez tiré la sonnette d'alarme s'agissant de la situation humanitaire, en évoquant l'idée du Conseil national de transition de créer des corridors humanitaires. Monsieur le ministre, quelle est votre évaluation de la situation humanitaire en Syrie ? Que peut faire la France pour mobiliser la communauté internationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Alain Juppé, *ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes*. Madame la députée, je voudrais dénoncer une fois encore dans cette assemblée la répression sauvage que le régime syrien exerce contre sa population : plus de 3 500 morts, des dizaines de milliers de blessés, de prisonniers et de disparus. Dès le 7 septembre, j'avais parlé ici de crimes contre l'humanité. Comme vous l'avez rappelé, madame la députée, la commission internationale d'enquête du Conseil des droits de l'homme vient d'utiliser cette expression dans son dernier rapport.

Chaque jour qui passe nous rapproche d'une crise humanitaire majeure. Le bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU indique que 1,5 million de Syriens ont besoin d'une aide internationale pour se nourrir. À Genève, la commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme évoque, dans son rapport, la violation des droits à la santé, à l'alimentation et à l'eau.

J'ai reçu la semaine dernière une délégation du Conseil national syrien, qui a appelé la France à l'aide et qui m'a demandé de m'exprimer sur la nécessité de faciliter l'accès de l'aide humanitaire en Syrie. C'est ce que j'ai fait immédiatement, d'abord en me rapprochant de la Ligue arabe qui, vous le savez, est pleinement impliquée dans la recherche d'une solution à la crise syrienne ; ensuite en demandant à l'Union européenne - ce sera fait jeudi - de rapprocher la Ligue arabe, la Turquie et les vingt-sept États membres pour prendre les initiatives nécessaires en ce sens. Enfin, j'ai demandé à notre représentant permanent au Conseil de sécurité d'engager des consultations au sein de celui-ci.

L'idée est donc de mettre en demeure le régime syrien d'assurer ses obligations internationales en matière d'accès de l'aide humanitaire. Ce sera un combat difficile compte tenu de l'obstination de ce régime, mais nous allons le mener avec la plus grande détermination, de façon que le peuple syrien sache que la France est à ses côtés et le soutient par tous les moyens dont elle dispose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3703

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 novembre 2011